

Potabilisation des eaux de boisson
humaines et animales



Applications

- ✓ Systèmes de traitement des eaux de forage
- ✓ Traitement de l'eau des élevages, maison d'habitation ou lieux d'activités humaine
- ✓ Réseaux de distribution en eau

Mode d'emploi et dosage

- ✓ Produit à diluer

Le dosage dépend principalement de la qualité de l'eau à traiter et de l'état du réseau.

- ✓ Diluer de 10 à 50mg par litre
- ✓ Vérifier la qualité de la potabilisation avec un CHLOR-TEST. Un résiduel de chlore libre compris entre 0,3 et 0,5 mg/L traduit une désinfection correcte de l'eau. Pour tout résultat supérieur, nous vous conseillons une diminution du réglage de la pompe doseuse.

Propriétés

- ✓ Pouvoir oxydant très important, favorable à la destruction des matières organiques
- ✓ Action désinfectante de l'eau de boisson
- ✓ Prévient le risque de développement de bactéries dans les réseaux de distribution

Recommandations et sécurité d'emploi

- ✓ Conserver à l'écart de l'humidité et des matières combustibles
 - ✓ Utiliser les biocides avec précaution
- ✓ Consulter la fiche de données de sécurité du produit avant toute utilisation
 - ✓ Ne pas mettre en contact avec un acide
 - ✓ Tenir hors de portée des enfants
- ✓ Une température de stockage de 15°C, à l'abri de la lumière garantit une bonne conservation du produit

Données physico-chimiques

- ✓ Liquide incolore
- ✓ pH:13
- ✓ Densité:1
- ✓ DLU:6mois
- ✓ Base d'hypochlorite de sodium à 12,5% de chlore actif

Conditionnement*

Jerrican 5 L (4 x 5 L) - Jerrican 20 L

Plus de conditionnements sur demande



Z.I. 412 RUE GUSTAVE EIFFEL - 26400 CREST - Tel : 04 75 25 50 21 - contact@hagral.fr

Biocides

Règlement Biocide (CE) 528/2012

TP05 : Désinfectant des eaux de boisson

Solution alcaline désinfectante, sur base hypochlorite de sodium (javel), autorisée en tant que désinfectant pour l'eau potable destinée aux hommes et aux animaux (TP 5)

✓ Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (08 09 1999)

✓ Conforme aux circulaires du 28 mars 2000 et du 7 mai 1990 relatives aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine • Matière active biocide recommandée par la circulaire DGS n°2002/243 du 22 avril 2002 pour la lutte et prévention du risque lié aux légionelles au niveau des circuits d'eaux sanitaires

Selon le Guide sur le règlement sur les produits biocides Vol. II Efficacité – Évaluation (parties B + C) version 3.0 (avril 2018), la réussite des tests EN 1276 et EN 14476 modifiés est une exigence de base pour les désinfectants PT 5. Sur la base des informations actuelles (Technical Agreements for Biocides (TAB) – EFF v.2.2 du 10 juillet 2020), il existe suffisamment de preuves que les produits à base de chlore actif (les désinfectants de l'eau les plus largement utilisés) ne peuvent pas passer ces tests à des concentrations d'utilisation typiques établies depuis longtemps. De plus, il a été reconnu que la concentration de chlore actif dans l'eau potable ne peut pas être augmentée à un niveau qui satisfait à ces critères. Par conséquent, les tests EN 1276 et EN 14476 modifiés mentionnés dans le guide ne sont pas considérés comme obligatoires pour les désinfectants à base de chlore actif PT 5. L'efficacité de ces produits doit être démontrée par un essai d'utilisation simulée et / ou un essai sur le terrain. Etant en cours d'évaluation, les essais d'utilisation simulée et/ou essais sur le terrain du produit sont en cours de réalisation.

